Saur
FRC 41
31084
Case
FRC
25070

A

# L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

Le 10 Novembre 1790, la Commune d'Haguenau a dénoncé à l'Assemblée Nationale M. Regnier, Membre du Comité des Rapports, pour cause d'infidélités préméditées dans ses Rapports concernant Haguenau ; cette dénonciation a resté sans effet.

Depuis, la Municipalité a articulé dans un Mémoire présenté à l'Assemblée Nationale 14 chefs d'Accusations d'infidélité, appuyés de Pièces justificatives contre ce Rapporteur.

Ces Accusations sont très-graves, & portent atteinte à l'honneur de l'Assemblée Nationale, puisqu'elles portent contre un de ses Membres ; ou l'Accusé ou les Accusateurs sont coupables. La Municipalité & la Commune d'Haguenau ne cesseront jamais d'invoquer la Loi ; elles demandent qu'elle prononce.

Je dépose, en ma qualité de Député d'Haguenau, sur le bureau de l'Assemblée Nationale les Pièces de ma Commune, & je supplie l'Assemblée de vouloir bien en ordonner le renvoi à son Comité des Recherches, vu que son Comité des

THE NEWBERRY LIBRARY

Rapports, impliqué dans la cauſe, ne peut être chargé du Rapport ſans devenir Juge & Partie.

J'obſerve que les Officiers Municipaux d'Haguenau ſont détenus depuis paſſé 5 mois injuſtement dans les fers, pour la non-repréſentation des Regiſtres échaînés ſous les ſcellés du Département.

J'obſerve que le Décret de l'Aſſemblée Nationale du 2 Novembre, qui ordonne l'élection d'une nouvelle Municipalité, que celui qui ordonne l'élection d'un Juge de Paix, ſont tous deux foulés aux pieds par les Commiſſaires du Département, qui continuent à excercer à Haguenau les fonctions Municipales, qui font exercer par un ancien Adminiſtrateur d'Haguenau proviſoirement les fonctions de Juge de Paix, malgré la ſommation à eux faite par la Commune de faire procéder aux élections de ces Officiers en conformité de vos Décrets.

Je déclare que je ſuis inſtruit, que le parti Patriote d'Haguenau eſt ſur le point d'exécurer la Loi à force ouverte; que le Département qui les pouſſe à bout, ne manquera pas de déployer contre ces amis de la Conſtitution toutes les forces Militaires. Légiſlateurs de la France, vous arrêterez le ſang des Citoyens prêt à couler, en leur rendant la juſtice qu'ils ſollicitent envain depuis ſix mois.

J'obſerve que Monſieur Regnier, ſous prétexte d'un arrangement amiable, a fait demander une entrevue à M. Weſtermann mon Coodéputé, décrété injuſtement par la Municipalité de Strasbourg, & dont la Cabale eſt découverte par les

propres lettres du Maire ; que M. Weſtermann s'eſt rendue à cette entrevue, après que M. Regnier lui avoit fait aſſurer qu'il avoit obtenu 24 heures de sûreté pour ſa perſonne, de M. le Maire de Paris; que cette parole a été indignement violée, puiſque M. Weſtermann en ſortant de cette entrevue, a été arrêté & conſtitué priſonnier à l'Hôtel de la Force, où il gémit depuis paſſé quinze jours. Je demande, au nom de ma Commune, & du droit des Gens, l'exécution de la parole donné à M. Regnier, par M. Bailly, pour la sûreté de 24 heures, accordées à M. Weſtermann, Député de la Commune d'Haguenau, & j'invoque l'appui & le témoignage de MM. les Députés d'Alſace, en confirmation de la vérité de ces faits.

SAUR, Député de la Municipalité
& Commune d'Haguenau.

*Fait à Paris, le* 18 *Janvier* 1791.

530